

Abolition des forfaits fiscaux: «pourquoi prendre ce risque?»

Etienne
Nagy

Directeur général,
Naef Immobilier



Le 30 novembre, les citoyens se prononceront sur deux initiatives visant la suppression des forfaits fiscaux. Pour rappel, ce régime est destiné à des étrangers s'établissant en Suisse sans y exercer d'activité lucrative et repose sur le principe de l'impôt d'après la dépense. Sans activité professionnelle générant des revenus fiscalisés, on apprécie alors la capacité contributive sur le train de vie de la personne. Les dépenses sont estimées sur la base d'un système dit de la valeur locative: le loyer est considéré comme une approximation des

dépenses et, en y appliquant un multiple de 5, on obtient le revenu imposable. Pour Genève, le seuil minimum est ainsi de 400 000 francs.

Ce régime est jugé inéquitable car il ne répond pas à l'égalité de traitement voulue par l'article 127 de la Constitution fédérale. Un contribuable suisse est soumis à un autre régime fiscal. Mais n'oublions pas que le résident étranger aura déjà été imposé dans son pays.

L'enjeu de ces votations va bien au-delà de la question de l'égalité de traitement. Il convient surtout d'évaluer les effets en cas de suppression de ce régime. Dans certains cantons qui ont supprimé les forfaits, l'effet a été presque indolore, mais c'est parce qu'ils ne connaissaient que quelques contribuables au bénéfice de ce régime. Le cas le plus alarmant

est celui de Zurich, qui comptait un grand nombre de ce type de contribuables: près de la moitié d'entre eux sont partis, entraînant des pertes fiscales massives. En Suisse, on évalue le risque de pertes fiscales à un milliard de francs. Pour Genève, le montant estimé dépasse les 150 millions de francs.

Ces pertes ne pourront être compensées que par une augmentation des impôts de la classe moyenne. Souhaite-t-on réellement prendre un tel risque? D'autant que le tribut sera bien plus lourd: ces départs affecteront l'ensemble de l'économie et, en particulier, l'économie immobilière. Ces résidents étrangers ont tous investis dans un bien qu'ils entretiennent et rénovent en favorisant les emplois locaux. Sans compter d'autres effets bénéfiques: ces personnes ont,

pour beaucoup, des activités philanthropiques qui bénéficient aux associations et aux fondations à but non lucratif.

Ces résidents sont d'excellents contribuables. Pourquoi vouloir les chasser alors que d'autres pays européens mettent en place ce mode d'imposition? A-t-on vraiment besoin d'aller à contresens au nom d'un principe, d'un dogme?

Sachons relever le pragmatisme de nos autorités cantonales qui proposent un contre-projet avec un mode d'imposition adapté, ce qui aura pour effet une augmentation sensible des perceptions de ces contribuables tout en maintenant ce régime de faveur qui bénéficie à tout le pays.

www.naef.ch